

## Procès-Verbal

### Séance du 20 Février 2024

L' an 2024 et le 20 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de VALTOT Éric Maire

**Présents** : M. VALTOT Éric, Maire, Mmes : BERGER Annie, RENARD Bérangère, ROUYER Christelle, ROZAN Anne, STABEL Marie-Thérèse, STOUVENEL Céline, THIROLLE Anne-Marie, MM : PERNEY Noël, WALTER François

**Absent(s)** : Mme MOREAU Flavie

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 14/02/2024

**Date d'affichage** : 14/02/2024

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau  
le : 07/03/2024

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. WALTER François

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19/01/2024 - 04/2024**  
**ENTRETIEN PARCELLE COMMUNALE CADASTREE ZW 12 - 05/2024**  
**COMPTAGE ROUTIER ET MESURE DE VITESSE - ATD88 - 06/2024**  
**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/2024 RELATIVE A L'AUTORISATION DE MANDATER DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET - 07/2024**

**VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19/01/2024**

**réf : 04/2024**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19/01/2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d' **APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 19/01/2024.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## ENTRETIEN PARCELLE COMMUNALE CADASTREE ZW 12

réf : 05/2024

Dans le cadre de l'entretien de la parcelle ZW 12, il est proposé dans un souci d'équité, de l'attribuer à titre gracieux, selon un tour de rôle, aux agriculteurs qui se seront déclarés intéressés pour en récupérer le fourrage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** la proposition ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette proposition.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## COMPTAGE ROUTIER ET MESURE DE VITESSE - ATD88

réf : 06/2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter** la convention avec l'ATD 88
- **autorise** et charge Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/2024 RELATIVE A L'AUTORISATION DE MANDATER DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

réf : 07/2024

A la suite d'une demande de la préfecture et de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n° 03/2024 comme suit :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du conseil municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2024, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2024, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'année 2024 dans la limite précisée par chapitre dans le tableau joint.

### **BUDGET COMMUNE** : (en prévision des achats de terrains et de matériels)

Chapitre	BP 2023	Ouverture proposée pour 2024
21 – Immobilisations corporelles	60 119.36	23 000.00

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Considérant** le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

Après avoir délibéré, **décide d'approuver** l'ouverture anticipée des crédits en investissement pour l'année 2024 dans la limite précisée par chapitre dans le tableau ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### Création d'un méthaniseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que M LECLER Olivier, Guillaume et Romain projettent la création d'un méthaniseur sur la commune (30t/jour d'apport).

#### Programme de résidences « Jeunes ESTivants »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail qu'il a reçu de la Communauté de Communes Terre d'eau, qui lance un appel à candidatures aux communes pour accueillir une équipe artistique en résidence. Le programme aurait lieu au mois de juillet.

Le Conseil Municipal indique que la salle des fêtes est déjà prise en juillet pour 3 semaines par l'Association Familles Rurales. L'accueil du projet "Jeunes ESTivants" n'est donc pas possible.

#### Charte Natura 2000

La Charte actuelle prendra fin en août 2024.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection sur la reconduite de cette dernière.

#### Demande de droit de place

"AJ Comme un Chef" de Saulxures lès Bulgnéville souhaiterait venir installer son camion les mercredis soir à Vrécourt (Vente de sandwiches).

Le Conseil Municipal est favorable à la majorité (6 pour, 4 contre et 1 abstention).

#### Fête foraine

Cette année, la fête foraine aura lieu le 25 et 26 mai.

#### Absence Maire et fermeture Mairie

Monsieur le Maire sera absent du 5 au 12 mars.

La Mairie sera également fermée du 26 février au 1er mars.

#### Site internet

Les premiers retours sur le site internet de la commune son positifs.

Des fautes/erreurs subsistent, mais elles seront corrigées.

#### Loi APER et ZA EnR

Une consultation du public a été lancée, mais à ce jour aucune observation n'a été enregistrée.

Une délibération sera prise en conséquence à la prochaine séance.

Séance levée à: 22:25

En mairie, le 14/03/2024

Le Maire  
Éric VALTOT

Secrétaire de séance  
M. WALTER François